

l'île près du passage, endroit très-exposé au vent de sud, fit faire une espèce de quai en piquets de cèdres. L'eau pénétrant occasionnellement dans l'intérieur de ce quai, occasionna un éboulement de la berge. Demers y jeta de la pierre sèche, pèle-mêle et sans ordre, et depuis cette époque aucune dégradation n'a eu lieu. Je dois faire remarquer, que ce n'est que le 10 Juillet, à ma connaissance, que l'arpenteur des syndics du chemin a mesuré la distance qu'il y a entre le pont sur la terre de Mr. Boileau, et le lot de la veuve Mignault vis-à-vis du passage.

Appendice
(U. U.)
13e Sept.

Melchior Alphonse De Salaberry, Ecr., membre du Comité a déclaré, qu'il connaît les lieux en question ; qu'il les a fréquentés depuis son enfance ; et qu'au meilleur de sa connaissance les allégués de Mr. Timothé Kimber sont généralement vrais ; mais il n'est pas en état de dire d'une manière absolue et certaine, quelle est la largeur respective des lots de terre de chaque individu sur la rive du bassin.

Mr. *Alexandre Bigouesse*, de Chambly, Commerçant, ayant été appelée, a corroboré le témoignage donné par le Dr. Kimber ; il a aussi ajouté, que lorsque la pétition adressée au Conseil Spécial pour demander un chemin depuis Longueuil jusqu'à Chambly, a été signée, les propriétaires de terre situées sur le bassin, auraient refusé d'y apposer leurs noms, sans l'addition qui fut alors faite à la pétition en crayon à la marge, et que l'on promit d'y incorporer ; cet ajouté comprenait la demande, de ne point changer la direction du chemin tel qu'établi le long du bassin.

APPENDICE.

Lettre des Syndics du Chemin de Barrière de Longueuil et Chambly, à l'Honorable Dominick Daly, Secrétaire Provincial.

Chambly 12 Juillet, 1841.

MONSIEUR,—En réponse à la Pétition de certains habitans qui résident sur le bassin de Chambly, contre l'amélioration projetée de la ligne du Chemin, nous avons l'honneur de vous transmettre le rapport de l'Ingénieur, dans lequel se trouve une estimation comparative des distances et des coûts des deux lignes de chemin. D'après ce rapport, il paraît que la nouvelle route aura deux tiers de mille de moins que l'ancienne, et coûtera £759 15s. 9d. moins. Nous devons dire aussi, que les termes de l'Ordonnance, en vue probablement de cette amélioration, exigent formellement "*qu'il y ait un chemin* qui conduise au débarcadère du bateau-à manège, et un autre à un point distant de 200 verges du fort." La nouvelle ligne suit presque la direction que l'on adopte invariablement pour le chemin d'hiver, et les Syndics ont en vue de faire jouir le public des mêmes avantages dans toutes les saisons.

L'on devra aussi remarquer, que les gens qui résident sur le bord du bassin n'ont aucun motif réel de se plaindre ; parceque, quoiqu'il soit vrai que l'argent destiné à l'amélioration du chemin pour l'avantage du public en général, ne sera pas employé à promouvoir et avancer leurs intérêts particuliers, ils demeurent toujours en pleine possession du chemin qui passe devant leurs maisons, et qui va rester *in statu quo* : la loi a pourvu aux moyens de l'entretenir, et le public aura l'avantage de posséder deux chemins au lieu d'un seul ; l'un qui sera court et pourra être entretenu plus facilement, pour ceux qui aiment la rapidité et la commodité dans le voyage ; et l'autre pour ceux qui désirent jouir plus à leur aise des beautés pittoresques qu'offre la vue du bassin.

Nous avons l'honneur d'être, Monsieur,
Vos humbles et obéissans serviteurs.

GEO. CATHCART,	} Syndics du Chemin de Barrière de Lon- gueuil à Chambly.
AUGUSTUS HALL,	
JOHN BUNKER,	
LOUIS GAREAU,	
JOHN SWAIL,	

Hon. Dominick Daly, Secrétaire.